

Question présentée par la députée :
M^{me} Joëlle Fiss

Date de dépôt : 17 mars 2022

Question écrite urgente

Comment se portent les enfants du foyer de Mancy ?

Depuis la révélation publique de la maltraitance des enfants au foyer de Mancy, les autorités insistent sur la nécessité de changer de structures et de conduire des réformes de « management » du foyer. L'audit mandaté par le Conseil d'Etat reconnaît, par exemple des « problèmes liés à la mise en place même du foyer, à l'absence de projet institutionnel, à des infrastructures peu adaptées, à un personnel insuffisamment formé et encadré, avec un turn-over important, ainsi qu'une communication désordonnée et peu structurée »¹.

Les autorités compétentes ont admis des problèmes administratifs, tels que des notes envoyées trop tardivement à la hiérarchie, des équipes « en difficulté »², et des « dysfonctionnements »³. L'attention est portée sur la gestion bureaucratique, mais il y a très peu d'informations sur l'état actuel de la santé des enfants qui ont subi les maltraitements (par exemple : violences physiques, punitions excessives, médication excessive très dangereuse).

Or, les dégâts humains ont déjà été subis.

Aujourd'hui, il s'agit de revenir à l'essentiel et de poser des questions au Conseil d'Etat sur l'état de santé (mentale et physique) des enfants qui « auraient été privés de nourriture, enfermés, projetés au sol, laissés dans

¹ <https://www.ge.ch/document/presentation-analyse-externe-foyer-mancy-plans-action-du-dip>

² <https://www.lemanbleu.ch/fr/Actualites/Geneve/2022030291625-Scandale-de-Mancy-le-departement-savait.html>

³ *Id.*

leurs excréments ou encore traînés d'une pièce à l'autre par leurs vêtements »⁴.

Sans citer publiquement les noms des enfants qui ont subi ces maltraitances, notamment par respect de leurs vies privées, le Conseil d'Etat est invité à répondre aux questions suivantes :

- 1. Comment se portent tous les enfants qui ont subi les maltraitances depuis ces révélations ?*
- 2. Qu'est-ce qui a changé dans le quotidien des enfants depuis ces révélations (et non pas des changements dits structurels) ?*
- 3. Qui s'occupe de ces enfants à l'heure actuelle au quotidien ?*
- 4. Comment est-ce que le dialogue avec les parents a changé depuis les révélations ? Quel est le plan mis en place pour la suite, pour les enfants et parents ?*

Que le Conseil d'Etat en soit d'ores et déjà remercié.

⁴ <https://www.radiolac.ch/geneve/des-deputes-vont-enqueter-sur-le-foyer-de-mancy/> et <https://www.heidi.news/apprendre-travailler/exclusif-des-enfants-autistes-maltraites-dans-l-impunite-au-foyer-de-mancy>